



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
INSTET FORMATION POUR L'ORGANISATION  
DE CAFES PHILO EN 2022**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-021  
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2021 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, d'animer 11 cafés philo, soit un par mois, de janvier à décembre 2022 (sauf au mois d'août) pour un montant de 300 € TTC (Trois cents euros) par animation ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, qui animera 11 cafés philo proposés aux Vincennois au rythme d'un par mois, de janvier à décembre 2022 (sauf au mois d'août) pour un montant de 300 € TTC (Trois cents euros) par animation.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

**Signé**

**Cécile BRÉON**